



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 057-245700695-20260423-D2026_56_SI-AR

DECISION 2026-56

Vu la délibération n° 6 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Considérant que la Communauté de Communes de Cattenom et Environs assure la gestion en régie des crèches communautaires,

Considérant la proposition de Madame Nadine HENRY, ancienne agent ayant exercé ses fonctions pendant plusieurs années au sein de la crèche « les Lucioles » à Hettange-Grande, de réaliser des interventions sous la forme de bénévolat dans cette structure,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Une convention d'accueil d'un bénévole au sein de la crèche « les Lucioles » située à Hettange-Grande est conclue avec Madame [REDACTED] pour une durée d'un an. Les activités autorisées sont les suivantes :

- Activités d'éveil et de lecture ;
- Activités réalisées à l'extérieur de la structure / accompagnement à titre exceptionnel dans le cadre de sorties organisées par la structure d'accueil.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 23 avril 2026

Le Président

Roland BALCERZAK

